Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260709-2026_75-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CARADEC

Séance du 09 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 01/07/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent NEVO, Maire. *Affichage porte de la Mairie le 01/07/2026*

Présents : MM. NEVO Laurent – VIDCOQ Marc - NOGUES Loïc – LE COUEDIC Karine - LE VERGE Stéphane – MARTIN Graziella – BOSCHER Pierre - JONES Dominique - GUILLAUME François THOME Valérie - OLLITRAULT Michelle - GAUTHIER Tanguy - LE CLEZIO Armelle -MARTINEZ Lucas

Absente excusée : HUDO Claudie a donné procuration à NEVO Laurent

Secrétaire de séance : VIDCOQ Marc

2026-75

Objet : Eglise, les 14 stations du chemin de croix - propriété, classement, restauration et donateurs

M. Le Maire informe l'assemblée que les 14 stations du chemin de Croix de l'église ont fait l'objet il y a une vingtaine d'années d'un don par la Congrégation des sœurs du Christ, PARIS. Le Conseil Municipal de l'époque avait accepté de don.

Ces 14 stations de style art déco réalisées en 1940 par MARCHAND-LARTIGAUD et Gabriel LOIRE sont installées dans l'église.

Une restauration de ces 14 stations est à programmer.

Un premier estimatif de restauration a été réalisé : environ 15 000 €

Avant de procéder à la restauration, et de monter un plan financier (subvention, mécénat), il convient de solliciter le classement de ces tableaux au patrimoine de l'église.

Ainsi le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire, à engager les démarches nécessaires au classement des 14 stations du chemin de croix de l'église.

Par ailleurs, M. Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'un donateur a fait un don de 1200 € pour la restauration d'une des 14 stations.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte ce don.

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Laurent NEVO